

NOMBRE DE MEMBRES
Du Conseil Municipal : 11
En exercice : 11

DATE DE LA CONVOCATION
2 juillet 2020

Ont pris part à la délibération : 11

L'an deux mille vingt et le sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le foyer communal, à huis clos, conformément aux instructions sanitaires liées au coronavirus, sous la présidence de M. CASTELLVI Jean-Marie, Maire.

Présents : MM CASTELLVI Jean-Marie, IAQUINTA Antoine, Mme DUPONT Liliane, M. HALLOSSERIE Laurent, Mme SMRCKA Nadine, MM LEICK Hervé, CASTALDI Stéphane, OSTERMANN Ole Peter, Mmes BÉJUI HUGUES Hélène, GODEMENT DELMOTE Murielle et M. RICO William.

Secrétaire de séance : M OSTERMANN Ole Peter.

1.

M14

Affectation du résultat
de fonctionnement
exercice 2019

Le Conseil Municipal,
vu le compte administratif de l'exercice 2019, approuvé en séance du 9 mars 2020,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 175 342.73 €,

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent :	175 342.73 €
Déficit :	néant
AFFECTATION AU 31 DECEMBRE 2019	
Affectation complémentaire en réserve	20 000.00 €
Affectation à l'excédent reporté	155 342.73 €

Même séance

2.

M49

Affectation du résultat
de fonctionnement
exercice 2019

Le Conseil Municipal,
vu le compte administratif de l'exercice 2019, approuvé en séance du 9 mars 2020,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 41 736.29 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent :	néant
Déficit :	41 736.29 €
AFFECTATION AU 31 DECEMBRE 2019	
Affectation complémentaire en réserve	0.00 €
Affectation au déficit reporté	41 736.29 €

Même séance

3.

Lotissement les Bousques
Affectation du résultat
de fonctionnement
exercice 2019

Le Conseil Municipal,
vu le compte administratif de l'exercice 2019, approuvé en séance du 9 mars 2020,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 6 757.69 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent :	6 757.69 €
Déficit :	0.00 €
AFFECTATION AU 31 DECEMBRE 2019	
Affectation complémentaire en réserve	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté	6 757.69 €

Même séance

4.
SUBVENTIONS
aux associations

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations.

M. RICO William ne prend pas part au vote de la subvention allouée à l'Association les amis de Florian,

M. HALLOSSERIE Laurent ne prend pas part au vote de la subvention allouée au Comité des fêtes,

Le Conseil municipal de LOGRIAN-FLORIAN, à l'unanimité (8 voix),

DÉCIDE d'allouer aux associations les subventions suivantes, représentant une dépense totale de 4 720 € :

Amicale des Sapeurs-pompiers de Lédignan	600 €
Association parents & amis Ecole de Sauve (fonctionnement et voyages)	800 €
Association Famille Rurale de Logrian	300 €
Association Le Grand Chêne	300 €
Sté les chasseurs Logrianais	500 €
Association Comité des Fêtes de Logrian	1 000 €
Association les amis de Florian	350 €
Association Logrian Environnement	800 €
Duché d'Uzès	70 €

Même séance

5.
M14
Budget primitif
exercice 2020

Le budget primitif de l'exercice 2020 s'équilibre à hauteur de :

- 322 765 € en section de fonctionnement
- 850 363 € en section d'investissement

Il est approuvé à l'unanimité.

Même séance

6.
M49 Assainissement
Budget primitif
exercice 2020

Le budget primitif d'assainissement de l'exercice 2020 s'équilibre à hauteur de :

- 56 105 € en section de fonctionnement
- 127 802 € en section d'investissement

Il est approuvé à l'unanimité.

Même séance

7.
Lotissement les Bousques
Budget primitif
exercice 2020

Le budget primitif du lotissement « Les Bousques » de l'exercice 2020 s'équilibre à hauteur de :

- 418 678.58 € en section de fonctionnement
- 325 878.58 € en section d'investissement

Il est approuvé à l'unanimité.

Même séance

8.
COMMISSION COMMUNALE
DES IMPÔTS DIRECTS

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Ladite commission est composée, outre le Maire qui en assure la présidence, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants nommés par le Directeur départemental des Finances publiques du Gard.

Il est demandé de proposer une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues à l'article 1650 du Code général des impôts (CGI) (24 personnes pour les communes de moins de 2 000 habitants), en vue du renouvellement de la commission communale des impôts directs.

La liste ci-après est approuvée à l'unanimité.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commissaires domiciliés hors de la commune	
POMMIER Daniel	DURAND Jany
AIGOIN Christel	SOUCHON Michel
Commissaires domiciliés dans la commune	
DUPONT Michel	DUPLETTY Francis
DURAND Corinne	JULIEN Patrice
LAFONT Simone (MALZAC)	SALAUN Yann
COCUSSE Alain	RICO William
FAISSAT William	PIBARET Patrice
CHAVAN Marie Elisabeth (SAN MARTIN)	BLANC Brigitte (CASSAGNANDE)
CHRETIEN Gilles	RABEC Michel
PASCAL Jean-Pierre	DERVAULT Frédéric
Commissaires domiciliés dans la commune et propriétaires de bois et forêts	
RICO Patrick	RICO Francis
SABATIER Ghislaine	DEGREMONT Olivier

Même séance

9.
 CAUE
Correspondant communal

Vu la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Vu le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre II de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;

Vu le courrier en date du 10 juin 2020 de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, Madame Maryse Giannaccini ;

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages ;

Considérant que la loi a confié aux Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques ;

Considérant la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

1. Le correspondant communal sera amené, s'il le souhaite, à participer à notre Assemblée consultative, espace de rencontres et d'expression libre entre élus et représentants associatifs (4-5 réunions annuelles environ).
2. Le correspondant sera convié à nos manifestations de sensibilisation des maîtres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels de l'aménagement proposées dans l'objectif d'accroître le degré d'exigence qualitative en ce domaine (ateliers de territoire...)
3. Le correspondant sera invité à nos actions culturelles et destinataire d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagement, environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine, et plus généralement concernant la transition écologique.

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

La durée du mandat est de trois ans.

Le Conseil municipal de LOGRIAN-FLORIAN, à l'unanimité, désigne en qualité de correspondant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard :

- M. OSTERMAN Ole

Même séance

10. Correspondant Défense

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire relatif à la désignation d'un correspondant défense sollicitée par la délégation militaire départementale du Gard.

Le Conseil municipal de LOGRIAN-FLORIAN, à l'unanimité, désigne

- M. HALLOSSERIE Laurent

Même séance

11.
Plan communal
de sauvegarde

Dans le cadre de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), afin de définir la répartition des rôles, le Maire invite les Conseillers municipaux disposés à être nommés personnes référentes à déposer leurs candidatures.

Même séance

12.
Nuisances sonores

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire relatif à des signalements de nuisances sonores.

Même séance

13.
Apéritif du 13 juillet

La commune invite la population à un apéritif qui sera suivi d'un déjeuner à charge des participants.

Même séance

14.
Cinéma

Une séance en plein air aura lieu le 21 juillet.

La séance est levée à vingt et une heures quarante-cinq minutes.